



## DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

**PRENEZ AVIS** que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension statuera sur une demande d'usage conditionnel relativement à l'usage « bureau » de la catégorie C.1(1) au rez-de-chaussée du bâtiment portant le numéro civique 8372, avenue des Belges.

La demande vise l'autorisation de l'usage conditionnel « bureau » sur une superficie maximale de 95,0 m<sup>2</sup> dans un local conçu et utilisé à des fins commerciales dans un secteur où seuls les usages habitation sont autorisés.

En vertu de l'article 27 du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement (RCA18-14001), des conditions peuvent s'ajouter à l'autorisation de cet usage, celles-ci pouvant porter notamment sur la superficie de l'usage commercial visé.

Toute demande d'information peut être acheminée au bureau d'arrondissement, situé au 405, avenue Ogilvy, 2<sup>e</sup> étage, aux heures habituelles d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **4 décembre 2018, à 19h**, à la Maison du citoyen située au 7501, rue François-Perrault à Montréal.

Fait à Montréal le 15 novembre 2018

La secrétaire d'arrondissement  
**Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.**